



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (10h05)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35	
En exercice	: 35	
Présents	: 22	
Votants	: 29	
Convocation et affichage	: 22/09/2022	
Président de séance	: Monsieur	Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur	François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Brigitte BOURRET), René SABATIER (pouvoir à Martine OLLIVIER), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-351 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - BIBLIOTHEQUE - SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'EHPAD AU FIL DU RHONE**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

La bibliothèque Saint-Exupéry, par ses missions, contribue à l'égalité d'accès à la culture, à l'information et aux loisirs pour tous. Elle doit rendre ses collections accessibles à tous par tous les moyens appropriés. Pour cela, elle met en place des services et des actions en direction des publics empêchés et notamment, des personnes âgées à mobilité réduite.

Afin de mettre en œuvre une démarche qualité permettant d'ajuster au mieux l'offre aux besoins, Annonay Rhône Agglo formalise, par le biais de conventions, les actions initiées par la bibliothèque Saint-Exupéry, mais aussi l'engagement commun d'une évaluation annuelle de celles-ci.

Dans le cadre de son projet d'établissement, l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Au Fil du Rhône souhaite favoriser l'accès au livre et à la lecture des personnes qu'elle accueille, et développer des animations autour du livre.

Il est proposé :

- de formaliser un partenariat entre Annonay Rhône Agglo et l'EHPAD Au Fil du Rhône afin de permettre à ce partenaire, notamment, d'emprunter des documents et de mettre en place des actions de médiation en collaboration avec la bibliothèque Saint-Exupéry,

- d'approuver pour cela la convention de partenariat entre Annonay Rhône Agglo et l'EHPAD Au Fil du Rhône.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'EHPAD Au Fil du Rhône,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier et le **CHARGE** Monsieur le Président ou l'élu en charge du dossier de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/10/22
Affiché le : 04/10/22
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220929-35705-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET